

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU DOUBS**  
**ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD**  
**CANTON D'AUDINCOURT**  
**COMMUNE DE SELONCOURT**  
**DELIBERATION**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

<b>DCM20180612.5</b>	<b><u>Séance du 12 juin 2018 à 18h30</u></b>  L'an <b>deux-mille-dix-huit</b> du mois de juin le douze juin le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
<b>NOTA</b> Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 13 juin 2018, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 5 juin 2018 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<b><u>Etaient présents</u></b>  <b><u>Etaient excusés ayant donné procuration</u></b>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. <b>M.</b> a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

**OBJET : PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) – COMPLEMENTS A LA DELIBERATION DU 12 DECEMBRE 2017 JUSTIFIANT L'OUVERTURE A L'URBANISATION DE LA ZONE 2AUb**

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été approuvé le 28 janvier 2014 puis ajusté et modifié en date du 4 octobre 2016 et du 12 décembre 2017.

Conformément à l'article L. 153-38 du Code de l'Urbanisme, la Commune a pris une délibération le 12 décembre 2017 afin de justifier l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUb au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones.

La Commune a soumis à Enquête Publique le projet de modification du PLU.

Dans son avis formulé sur le projet de modification, l'Etat demande que des compléments soient apportés aux justifications. La délibération du 12 décembre 2017 n'évoque que 3 des 6 secteurs du PLU où l'urbanisation se poursuit au gré des opportunités foncières. 2 Permis de construire ont été accordés en 2016 et en 2017.

Le tableau ci-après précise le nombre de logements prévus pour chacune des autorisations accordées par rapport aux objectifs de construction programmés dans le PLU.

Nom de la zone	OAP	Surface brute	Degré d'urbanisation – surface utile	Nombre minimal de logements à réaliser (OAP)	PC déposés	Commentaires
<b>Centre-ville / terrain sport</b>	1	5,3 ha	Densification au sein d'un espace urbanisé – 1,7 ha mobilisables	80		
<b>Entrée de ville</b>	2	5,2 ha	Densification au sein d'un espace urbanisé – 1,3 ha mobilisables – Permis de construire 2017	60	PC 23/01/2017 35 logements	35 logements sur le secteur C de l'OAP
<b>Rue de la Pâle</b>	3	12,2 ha	Densification au sein d'un espace urbanisé – 1,3 ha mobilisables	25		
<b>Secteur des Boutonnerêts</b>	4	13,8 ha	Dent creuse – 3,5 ha mobilisables – extension – 3,5 ha mobilisables	110		Etude de faisabilité réalisée. Equilibre financier fragile. Contrainte ligne haute tension (problème d'attractivité et de rentabilité du foncier) -> abandonné à ce jour
<b>Secteur de Berne</b>	5	3,26 ha	Densification au sein d'un espace urbanisé – 0,5 ha mobilisables	13		
<b>Secteur des Jonquilles</b>	6	2,06 ha	Dent creuse – 1,5 ha mobilisables – permis de construire 2016	24	PC 26/06/2016 15 maisons	15 maisons individuelles créées sur une partie de l'OAP
<b>Totaux</b>		41,82 ha	13,3 ha mobilisables	Plus de 320 logements		

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par...**

- décide d'approuver les compléments à la délibération du 12 décembre 2017 ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 12 juin 2018

**Le Maire,**  
**Daniel BUCHWALDER**

PROJET